



Résiliation d'un abonnement numéricable

Par Visiteur

Bonjour,
j'ai souscrit un contrat FAI numéricable en septembre 2010. Suite a des problèmes récurrents sur la ligne et la hausse de la TVA j'ai décidé de résilier.
Etant sans réponse de leur part suite à l'envoi de ma LR. je les ait contacté, ils prennent bien en compte ma résiliation mais voilà m'annonce etre redevable jusqu'a septembre 2011, soit plus de 200 Euros car je ne serais pas concerné par la hausse de la TVA.
Est-ce vrai??
Comment faire pour résilier sans frais, merci de votre réponse??

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai souscrit un contrat FAI numéricable en septembre 2010. Suite a des problèmes récurrents sur la ligne et la hausse de la TVA j'ai décidé de résilier.
Etant sans réponse de leur part suite à l'envoi de ma LR. je les ait contacté, ils prennent bien en compte ma résiliation mais voilà m'annonce etre redevable jusqu'a septembre 2011, soit plus de 200 Euros car je ne serais pas concerné par la hausse de la TVA.
Est-ce vrai??

La question n'est pas tant de savoir si ces services sont soumis à l'augmentation de la TVA mais bien davantage de savoir si numéricable vous a répercuté cette hausse!

Vos tarifs ont-ils été changés?

Très cordialement.